

«SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE
EN ACCORD AVEC NOS CONVICTIONS ET NOS VALEURS»

COMPTES CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2018



 **APAJH**
Fédération





LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



Sommaire

A. Comptes du siège Fédéral – Exercice clos au 31 décembre 2018	02
A.1. Introduction	02
A.2. Budgets	03
A.2.1. Budget Gestion Développement	03
A.2.2. Budget Vie Associative	04
A.2.3. Budget Prestations	05
A.2.4. Synthèse générale des budgets	06
A.2.5. Charges et produits exceptionnels	07
B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH – Exercice clos au 31 décembre 2018	08
B.1. Comptes annuels	10
B.1.1. Bilan actif	10
B.1.2. Bilan passif	11
B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges	12
B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits	13
B.2. Résultats des établissements et des autres structures	14
B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement	14
B.2.2. Détail des résultats des autres structures	17
B.3. Annexes	18
B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations	18
B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	19
B.3.3. Autres informations et commentaires	22
B.3.4. Notes sur le bilan	24
B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé	24
B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs	25
B.3.4.3. États des créances et des dettes	26
B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs	27
B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés	27
B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs	28
B.3.4.7. État des réserves	28
B.3.5. Notes sur le compte de résultat	29
B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice	29
B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen	30
B.3.7. Autres informations	30
B.3.7.1. Engagements financiers	30
B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales	31
B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail	31
B.3.7.4. État des filiales et des participations	31
B.4. Tableau de financement	32
B.5. Rapport du commissaire aux comptes	33

A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2018



A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,
- de l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé,
- des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation.

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements, de ce qui relève des autres prestations et de la Vie Associative.



A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	314 596	331 129	336 066	4 937
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	3 165 014	3 269 708	3 030 022	- 239 686
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	720 093	894 222	738 570	- 155 652
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	4 199 703	4 495 059	4 104 658	- 390 401

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	4 055 347	4 011 186	3 941 759	- 69 427
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	144 356	483 873	162 899	- 320 974
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	4 199 703	4 495 059	4 104 658	- 390 401
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0

A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	666 324	652 855	759 426	106 571
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 125 372	1 019 985	1 157 526	137 541
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 459 614	1 618 920	1 504 261	- 114 659
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 251 310	3 291 760	3 421 213	129 453

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 994 153	3 042 413	2 972 254	- 70 159
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	267 390	234 035	274 040	40 005
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 261 543	3 276 448	3 246 294	- 30 154
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	10 233	- 15 312	- 174 919	- 159 607

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	215 770	219 676	277 412	57 736
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	604 462	592 127	587 190	- 4 937
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 805 945	2 925 534	2 653 311	- 272 223
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 626 177	3 737 337	3 517 913	- 219 424

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 890 464	3 778 331	3 775 923	- 2 408
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	5 419	0	12 891	12 891
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 895 883	3 778 331	3 788 814	10 483
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	269 706	40 994	270 901	229 907

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 196 690	1 203 660	1 372 904	169 244
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	4 894 848	4 881 820	4 774 738	- 107 082
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	4 985 652	5 438 676	4 896 142	- 542 534
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	11 077 190	11 524 156	11 043 784	- 480 372

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	10 939 964	10 831 930	10 689 936	- 141 994
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	417 165	717 908	449 830	- 268 078
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	11 357 129	11 549 838	11 139 766	- 410 072
RESULTAT BUDGETAIRE	279 939	25 682	95 982	70 300

A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2017	Réalisé 2018
Produits financiers	320 777	430 827
Autres produits exceptionnels	5 546	16 527
Autres charges exceptionnelles	- 2 000	- 725
Annulation dettes		- 5 181
Charges financières	- 8 448	
Produits exceptionnels	28 951	
Reprise provision pour litiges		5 181
Provison pour dépréciation		- 63 766
Pertes sur créances contribution établissements	- 60 065	55 933
Reprise provision contribution établissements	55 374	59 997
Charges fiscales	- 4 406	
Reprise provision charges fiscales	2 203	
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 97 623	- 98 350
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	240 309	288 557
RESULTAT COMPTABLE	520 248	384 558

B. Comptes consolidés de la Fédération APAJH

Exercice clos au 31 décembre 2018

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2018 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements et services en gestion nationale. La liste des établissements et services en gestion nationale se décline comme suit :

- ➔ ESAT : 524 rue des Artisans -- Z.A. La Bassette 01800 Meximieux
- ➔ Equipe Mobile : 131 avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse
- ➔ Plateforme de répit : 131 avenue de Parme 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du Luxembourg 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SAVS : 5 bis rue de Pivarel - 01800 Meximieux
- ➔ SAJ : Place du Lieutenant Giraud - 01800 Meximieux
- ➔ IME Henri Lafay : 1 place Georges Loiseau 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD de Bourg en Bresse : 31 allée du Luxembourg 01000 Bourg en Bresse
- ➔ SAFEP/SSEFS/SAAAS/SESSAD : 59 rue Voltaire 02100 Saint-Quentin
- ➔ IME « La Maison d'Eloïse » : Avenue Joussaume Latour - 02400 Château-Thierry
- ➔ IME « La Feuillaume » : 20 rue du Docteur Bourbier 02100 Saint-Quentin
- ➔ ESAT « Saint Quentin Services » : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque - 02100 Saint-Quentin
- ➔ SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque 02100 Saint-Quentin
- ➔ MAS : 47 bis rue Charles Guérin - 02400 Château-Thierry
- ➔ EA « Saint-Quentin Services » 10 Avenue Archimède ZAC Bois de la Choque - 02100 Saint-Quentin
- ➔ SESSAD : rue Jacques Prévert - 07100 ANNONAY
- ➔ CAMSP : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- ➔ CMPP : Place du Champs de Mars - 07100 ANNONAY
- ➔ Pôle ressource départemental : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 ANNONAY
- ➔ CAMSP : 15 avenue de Sierre - 07200 AUBENAS
- ➔ CMPP : Rue Maurice Imbert - 07200 AUBENAS
- ➔ SAMSAH : 2 Place Pouzin - 07000 PRIVAS
- ➔ SESSAD : 51, rue des Luettes - 07300 TOURNON
- ➔ CMPP/CAMSP : 5 rue de l'île - 07300 TOURNON
- ➔ FAM/FO : 116 avenue Jean Jaurès - 10100 Romilly sur Seine
- ➔ Service Loisirs et Vacances Adaptés : 46 rue Sainte Victoire - 13006 Marseille
- ➔ SESSAD : boulevard Jean Rostand - 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS
- ➔ ESAT/EA : « Atelier du Puy du Grand et de la Vézère » Le Bourg - 19450 Chamboulive Saint Viance
- ➔ ESAT/FH : « Stella Matutina » MORTA - 20243 Prunelli Di Fium'Orbu
- ➔ SAVS : Vêxin Services et Ateliers (V.S.A.) Z.I Route de Délincourt - 27140 Gisors
- ➔ FH/FO/CAJ : Vêxin Services et Ateliers (V.S.A.) 39 rue du Faubourg Cappevillet - 27140 Gisors
- ➔ SAVS/CAJT : Ateliers et Services de Francheville (ASF) - 27160 Francheville
- ➔ FH : Ateliers et Services de Francheville (ASF) Le Joncheray - 27160 Francheville
- ➔ FH/CAJT : « La Fosse au Buis » Zone Artisanale RD 830 - 27180 Saint Sébastien de Morsant
- ➔ ESAT et EA de l'Eure : 3, Zone d'activités de l'Orme 27160 Francheville
- ➔ ESAT/FH/FO : « Les Charmettes » - 32400 Saint Mont
- ➔ EA : 24 route de Châteauroux - 36290 MEZIERES EN BRENNÉ
- ➔ ESAT/FH/SAVS/SAAF : 5 Rue de la Gare - 36500 ARGY
- ➔ FO : 1,2 et 3 Allée des Iris - 36500 BUZANCAIS
- ➔ ESAT/FH/SAAJ/SAVS/Foyer de Vie : Rue des Buissons - 37600 Loches et Bridoré
- ➔ ESAT/FH/SAVS : « James Marangé » Chemin de l'Erable - 52320 Froncles
- ➔ ESAT/FH/SAVS : Route de Lévécourt - 52240 Breuvannes
- ➔ Foyer de Vie : Rue de la Gare - 52240 Breuvannes
- ➔ MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois 52130 Wassy
- ➔ MECS : Faubourg du Moulin Rouge - 52200 Langres

- ➔ EA de Haute-Marne : 37, rue de la Scierie 52310 Bologne
- ➔ ESAT/EA : Parc d'Activité Armor Océan - Z.A. de Kerhoas - 56200 Larmor Plage
- ➔ FAM de Bailleul : Rue Vivaldi - 60930 Bailleul sur Thérain
- ➔ CMPP « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- ➔ FAM « Maurice Gantchoula » - 63330 Pionsat
- ➔ Maison de Retraite « Résidence le Bosquet » : Chemin du Bascale - 64160 Morlaas
- ➔ SAMSAH de Sorède : 11 rue Saint-Jacques 66690 Sorède
- ➔ ESAT « Les Micocouliers » : 4 rue des Fabriques BP 4 - 66690 Sorède
- ➔ FH « Le Veinat » : 8 rue du Veinat BP 6 - 66690 Sorède
- ➔ SAVS : 11 rue Saint Jacques - 66690 Sorède
- ➔ CAMPS RAYMOND AGAR - 18 rue Ampère - 69270 Fontaines sur Saône
- ➔ CAMPS Décines - 16 rue de Sully - 69150 Décines - Charpieu
- ➔ CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais - 2A route de Lyon - 69530 Brignais
- ➔ SESSAD du Rhône - 370 rue Montplaisir - 69400 Villefranche sur Saône
- ➔ ESAT « Hors Murs » - 12 rue Louis Maynard - 69100 Villeurbanne
- ➔ Centre d'Accueil de Jour (Le Pré Vert) - 50 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne
- ➔ Dispositif de répit autisme - 50 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne
- ➔ Foyer de Vie le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline 69100 Villeurbanne
- ➔ FAM le Pré Vert - 50 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne
- ➔ Foyer de Vie - Belleville - 2 rue du Presbytère 69220 Belleville
- ➔ ESAT : Rue Paul Sabatier - 71530 Crissey
- ➔ SAVS/SAJ : 22 bis Paul Eluard BP 236 - 71106 Chalon sur Saône
- ➔ Siège administratif de la Fédération APAJH : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - 75015 PARIS
- ➔ FAM Batignolles : 48 rue Gilbert Cesbron - 75017 Paris
- ➔ EEAP « Tony Larue » : Chemin de la Poudrière 76120 LE GRAND QUEVILLY
- ➔ AEJ : 6 Rue Leterrier - 76120 LE GRAND QUEVILLY
- ➔ CMPP/CAMSP/SESSAD « Henri Wallon » : 4/6, Rue Saint Vincent de Paul - 76200 DIEPPE
- ➔ IME/SESSAD : 25 avenue de Surville - 77130 Montereau
- ➔ IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville - 77510 Rebaix
- ➔ CMPP/SESSAD « Henri Wallon » : 181 rue Jean Jaurès - 80000 Amiens
- ➔ CREDA / SESSAD TSL / SAPAD : 181 rue Jean Jaurès 80000 Amiens
- ➔ ESAT/FOT/FH/SAVS/Atelier Braconnac et les Ormes : Jonquières - 81440 Lautrec
- ➔ FAM/FOT « Domaine de Constance » : 81230 Lacaune
- ➔ IME/ITEP/SESSAD « La Tignarié » : 81292 Labruguière
- ➔ SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de Vinci - 81000 Albi
- ➔ SAVS/SAIS « Résidence en roudil » : chemin des Silos, 81500 Lavaur
- ➔ FAM/FV/MAS : Domaine en Dumes, 81500 Lavaur
- ➔ FH « Jean Calastreng » : Chemin d'en Roudil, 81500 Lavaur
- ➔ ESAT : 71 avenue Jacques Besse, 81500 Lavaur
- ➔ FAM d'Aubignan : Lieu dit « les Barillons » 84810 Aubignan
- ➔ ESAT/FH/SAVS/SVA/SAMSAH : 67 rue Carnot 89100 Sens
- ➔ EA : ZI les Manteaux - 89330 Saint Julien du Sault
- ➔ IME : 39 Boulevard du Mail - 89100 Sens
- ➔ IME : 5 rue Tallot - 89113 Guerchy
- ➔ SESSAD YONNE NORD : 39, Boulevard du Mail 89100 Sens
- ➔ IME - ITEP de Theil Sur Vanne : 22, rue de la Grève 89320 Theil Sur Vanne
- ➔ SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général de Gaulle - 92150 Suresnes
- ➔ ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal - 92160 Antony
- ➔ FH et Foyer éclaté : 22, avenue de la Providence, 92160 Antony
- ➔ SAVS : 10, place des Provinces, 92170 Vanves
- ➔ SAVS : 38 bis, rue Paul Vaillant-Couturier, 92300 Levallois
- ➔ ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan - 92300 Levallois
- ➔ IME « Les 1000 Rosiers » : 100 rue de Lavoisier 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ IME Centre pour Autistes « Le Soleil d'or » : 46 rue de Lavoisier - 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD de Rosny : 67 Boulevard Alsace Lorraine 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD/IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Coquelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ➔ ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châtaigniers ZA des Châtaigniers II - 95150 Taverny
- ➔ SAVS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmorency - 95150 Taverny



B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2018			Exercice N-1 clos le 31/12/2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	70 708	61 453	9 255	1 578
Autres	2 129 823	1 832 099	297 724	453 829
immobilisations incorporelles en cours	129 107		129 107	76 322
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	4 554 712	834 974	3 719 738	3 765 145
Constructions	174 316 167	76 781 399	97 534 768	101 552 907
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 983 593	18 944 768	5 038 825	5 062 951
Autres	42 719 691	33 068 117	9 651 574	9 300 457
Immobilisations corporelles en cours	7 172 977	774 065	6 398 912	3 348 780
Avances et acomptes				2 488
Immobilisations financières (2)	15 021 080	5 087	15 015 993	14 993 464
TOTAL I	270 097 857	132 301 961	137 795 896	138 557 920
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	218 128		218 128	223 026
Autres approvisionnements	229 215	8 765	220 450	225 799
En-cours de production (biens et services)	30 664		30 664	28 270
Produits intermédiaires et finis	146 173		146 173	140 323
Marchandises	64 075	536	63 538	75 679
Avances et acomptes versés sur commandes	544 466		544 466	311 201
Créances				
Redevables, usagers et comptes rattachés	28 986 523	2 074 475	26 912 047	23 249 017
Autres	8 593 763	590 897	8 002 866	8 798 680
Valeurs mobilières de placement	2 950 009		2 950 009	327 404
Disponibilités	45 116 493		45 116 493	41 697 779
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	531 064		531 064	552 945
TOTAL III	87 410 573	2 674 674	84 735 899	75 630 123
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	295 665		295 665	327 259
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	357 804 096	134 976 635	222 827 460	214 515 301
(1) Dont immobilisations en jouissance	664 573	505 680	158 893	164 946
(2) Dont à moins d'un an				

B.1.2. Bilan passif

PASSIF	Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont subventions d'investissements non renouvelables)	11 538 865	11 429 204
Autres Fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association	999 456	1 005 456
Réserves	73 964 992	67 767 817
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-415 145
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-17 730 130	-16 831 801
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (1)	14 406 147	10 219 034
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-14 106 084	-13 433 263
Résultat comptable de l'exercice (2)	5 496 799	9 228 283
Subventions d'investissement (renouvelables)	6 287 173	6 572 484
Provisions réglementées	21 375 558	21 298 728
TOTAL I	102 232 776	96 840 796
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 120 281	12 738 975
FONDS DÉDIÉS	839 983	443 736
TOTAL III	12 960 264	13 182 712
DETTES (3)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	71 994 954	72 694 067
Emprunts et dettes financières divers	234 938	265 831
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 276 167	333 089
Redevables créditeurs	17 678	22 084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 077 358	7 387 360
Dettes fiscales et sociales (5)	24 420 226	22 001 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 437 211	527 992
Autres dettes	972 711	1 034 767
TOTAL IV	107 431 242	104 267 175
COMPTES DE RÉGULARISATION (3)		
Produits constatés d'avance	203 178	224 619
TOTAL V	203 178	224 619
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	222 827 460	214 515 301
(1) Dont résultat des CPOM en cours, avec affectation de résultat en fin de contrat	4 834 525	3 728 650
(2) Dont résultat des établissements gérés sous CPOM	2 895 098	2 728 936
(3) Dont à plus d'un an	66 545 061	67 598 114
Dont à moins d'un an	41 089 359	36 893 679
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	109 816	109 816
(5) Dont provisions pour congés à payer chargées	11 570 155	11 263 144

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice : charges

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises	24 319	9 277
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 725 216	3 554 067
Variation de stocks	18 743	-64 817
Autres achats et charges externes	46 235 830	45 254 699
Impôts, taxes et versements assimilés	8 053 152	7 884 754
Salaires et traitements	108 057 231	104 562 982
Charges sociales	43 856 185	42 843 126
Dotations aux amortissements	10 829 886	10 689 491
Dotations aux provisions	1 250 162	1 491 519
Autres charges (dont cotisations)	693 302	483 351
TOTAL I	222 744 027	216 708 450
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 593	31 593
Intérêts et charges assimilées	1 896 377	2 112 172
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
TOTAL III	1 927 970	2 143 765
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	15 439	190 732
Sur opérations en capital	524 375	149 748
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 119 815	1 317 702
TOTAL IV	1 659 629	1 658 182
Engagements à réaliser sur ressources affectées	396 246	38 346
Impôts sur les sociétés		4 406
TOTAL V	396 246	42 752
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	226 727 872	220 553 149
Solde créditeur - Excédent	5 496 799	9 228 283
TOTAL GÉNÉRAL	232 224 671	229 781 433

B.1.4. Compte de résultat de l'exercice : produits

PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Chiffre d'affaires	35 795 322	35 863 376
Produits de tarification	160 246 131	158 409 620
SOUS TOTAL A	196 041 453	194 272 996
Production stockée	10 135	10 470
Production immobilisée	91 175	1 824
Subventions d'exploitation	1 139 441	1 233 418
Reprises sur provisions (et amortissements)	2 112 149	1 606 077
Transferts de charges	1 961 048	2 144 763
Autres produits	27 393 398	27 224 817
SOUS TOTAL B	32 707 346	32 221 370
TOTAL I (A+B)	228 748 799	226 494 366
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II		
Produits financiers		
Intérêts et Produits assimilés	672 855	631 515
Produits nets sur valeurs mobilières de placement	6 528	41
Reprises sur amortissements et provisions	90 181	
Transferts de charges		264 092
Autres produits financiers		
TOTAL III	769 564	895 648
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	645 927	139 062
Sur opérations en capital	655 055	912 330
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 405 327	795 336
TOTAL IV	2 706 309	1 846 728
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		544 691
TOTAL V		544 691
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+V)	232 224 671	229 781 433
Solde débiteur - perte		
TOTAL GÉNÉRAL	232 224 671	229 781 433



B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	12 181	69 365
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	30 123	-25 867
01	SESSAD JEUNES AUTISTES	3 847	-340
02	IME ELOISE CHÂTEAU-THIERRY	139 725	144 695
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	67 689	43 599
02	SESSAD ST QUENTIN	16 486	16 797
02	SAAAS ST QUENTIN	180 744	178 775
02	SAFEP SSEFS ST QUENTIN	234 413	219 495
07	CMPP ANNONAY	37 919	43 015
07	CMPP AUBENAS	16 821	-43 997
07	CMPP TOURNON	-7 969	-12 681
07	SESSAD ANNONAY	57 113	-14 196
07	SESSAD TOURNON	43 803	57 220
07	CAMPS ANNONAY	14 419	-37
07	CAMSP AUBENAS	66 631	81 284
07	CAMSP TOURNON	-7 265	-31 904
13	SESSAD SAINT MITRE	22	-4 880
52	MECS LANGRES	267 080	48 911
52	MECS WASSY	-276 658	145 067
69	CAMSP RAYMOND AGAR	80 407	3 571
69	CAMSP DÉCINES	69 341	41 748
69	CAMSP du SUD-OUEST LYONNAIS	35 850	51 125
69	SESSAD DU RHONE	157 055	-12 137
76	CMPP HENRI WALLON	228 043	344 273
76	CAMSP HENRI WALLON	-17 836	-18 347
76	SESSAD HENRI WALLON	-31 114	22 932
76	EEAP LE GRAND QUEVILLY	82 497	95 660
77	SESSAD MONTEREAU	33 056	-30 263
77	IME MONTEREAU	188 503	189 102
77	IME LA TOUR REBAIS	-67 468	139 127
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	25 006	16 311
80	CMPP AMIENS	289 048	171 227
80	CREDA AMIENS	199 884	222 097
80	SAPAD AMIENS	-1 372	-5 593
80	SESSAD AMIENS	142 656	163 105
80	SESSAD TSL AMIENS	61 017	95 296
81	IMEPF LABRUGUIÈRE	232 835	125 239
81	ITEP LABRUGUIÈRE	143 546	77 951
81	SESSAD LABRUGUIÈRE	99 663	121 776
89	IME SENS	-27 052	41 073
89	IME GUERCHY	570	-64 937
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	149 026	18 933
89	SESSAD YONNE NORD	-46 729	51 840
92	SIAM 92	-33 583	-80 102
93	IME SIMPLE ROSNY	-28 383	-60 210
93	IME 24 TER ROSNY	-2 084	105 046
93	IME SOLEIL D'OR ROSNY	-7 614	11 449
93	SESSAD ROSNY	33 403	-19 687
94	IEM LA PASSERELLE	27 381	178 462
94	SESSAD LA PASSERELLE	1 438	65 469
S/Total Enfance		2 914 114	2 975 858

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018
VIE PROFESSIONNELLE			
ESAT (structures commerciales)			
01	ESAT CHARNOZ	182 105	102 229
02	ESAT ST QUENTIN	444 019	442 533
19	ESAT CHAMBOULIVE ST VIANCE	-122 712	-103 943
20	ESAT PRUNELLI	26 675	78 135
27	ESAT DE L'EURE	102 555	100 484
32	ESAT ST-MONT	83 175	121 643
36	ESAT COMMERCIAL ARGY	-92 953	-33 982
37	ESAT BRIDORE	111 931	144 133
52	ESAT BREUVANNES	135 387	66 797
52	ESAT FRONCLES	43 096	7 285
56	ESAT LARMOR PLAGE	109 894	50 665
66	ESAT SOREDE	52 371	33 302
69	ESAT VILLEURBANNE	-104 904	-71 346
71	ESAT CRISSEY	147 028	124 701
81	ESAT BRACONNAC	406 917	344 654
81	ESAT LAVAUUR	211 737	254 923
89	ESAT SENS	422 415	279 217
92	ESAT ANTONY	22 226	30 006
92	ESAT LEVALLOIS	97 426	77 787
95	ESAT TAVERNY	76 576	-38 938
Entreprises Adaptées			
02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	126 387	110 101
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	0	0
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	-9 326	33 380
36	ENTREPRISE ADAPTEE ARGY	17 815	50 155
52	ENTREPRISE ADAPTEE HAUTE MARNE	63 965	89 905
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	16 731	12 980
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	291 988	340 031
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	636 963	736 117
S/Total ESAT commerciaux/ENTREPRISES ADAPTEES		3 499 485	3 382 956
13	SERVICE VACANCES MARSEILLE	- 90 015	- 96 060
S/Total Vie Professionnelle		3 409 471	3 286 896

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	17 363	131 097
01	CAJ PLATEFORME DE REPIT	26 637	21 164
01	ESAT SOCIAL CHARNOZ	31 445	50 521
01	SAVS MEXIMIEUX	59 861	73 025
01	SAJ MEXIMIEUX	23 580	16 213
02	SAVS ST QUENTIN	-1 350	5 777
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	-54 944	1 212
07	SAMSAH HEBERGEMENT PRIVAS	-59 304	-47 141
07	SAMSAH SOINS PRIVAS	66 673	50 405
07	POLE RESSOURCES 07	11 993	4 102
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-99 249	-93 795
20	FOYER PRUNELLI	39 233	-85 712
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	26 304	18 987
27	CAJ GISORS	8 131	18 415
27	SAVS GISORS	7 959	12 771
27	FOYER FRANCHEVILLE	1 758	-29 837
27	SAVS FRANCHEVILLE	580	-186
27	FOYER ST SEBASTIEN	24 980	14 436
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	-135 655	-177 343
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	11 002	-196 133
27	CAJT FRANCHEVILLE	6 950	6 622
27	CAJT ST SEBASTIEN	3 505	5 383
32	FOYER HEBERGEMENT ST-MONT	115 791	14 026
32	ESAT SOCIAL SAINT-MONT	69 816	26 867
36	ESAT SOCIAL ARGY	-40 448	35 059
36	FOYER HEBERGEMENT ARGY	-52 155	29 599
36	SAAF ARGY	19 833	24 370
36	SAVS ARGY	4 053	-16 154
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	47 287	-14 931
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	12 337	-162 448
37	SAAJ BRIDORE	-64 627	-797
37	SAVS BRIDORE	20 651	10 936
52	SAVS BREUVANNES	19 065	34 639
52	SAVS FRONCLES	52 953	49 127
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	89 748	49 058
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	213 089	97 810
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	19 958	12 285
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	-89 011	102 103
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	32 815	-15 508
66	SAVS SOREDE	8 872	335
66	FOYER SOREDE "le Veynat"	-7 095	-15 551
66	ESAT SOCIAL SOREDE	59 295	51 656
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	-3 728	2 591
66	SAMSAH SOINS SOREDE	30 562	28 848
69	ESAT SOCIAL VILLEURBANNE	-7 994	-31 087
69	CAJ (LE PRE VERT)	-16 543	-49 672
69	DISPOSITIF DE REPIT		-17 770
71	SAJ CHALON SUR SAONE	-6 525	-10 506
71	SAVS CHALON SUR SAONE	29 805	-50 337
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	49 176	-1 355
76	AEJ LE GRAND QUEVILLY	-4 488	11 165
81	SAVS BRACONNAC	41 546	-9 833
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	57 784	-129 497
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	125 057	-79 473
81	SAVS L'ECHELLE	-9 699	2 708
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	9 488	3 757
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	21 815	-6 659
81	FOYER HEBERGEMENT LAVAU	91 215	-182 113
81	SAIS LAVAU	4 934	-2 844
81	SAVS LAVAU	100 821	46 999
81	ESAT SOCIAL LAVAU	110 959	46 806
89	SAVS SENS	51 303	135 010
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	26 960	-67 715
89	ESAT SOCIAL SENS	43 894	162 800
89	SAMSAH HEBERGEMENT SENS	8 700	-3 804
89	SAMSAH SOINS SENS	103 336	9 893
92	ESAT SOCIAL ANTONY	-27 454	18 675
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	11 086	-114 359
92	SAVS VANVES	-10 637	-47 062
92	SAVS LEVALLOIS	48 862	45 303
92	FOYER HEBERGEMENT ANTONY	-23 072	-45 217
95	SAVS TAVERNY	-25 963	23 692
95	FOYER TAVERNY	114 816	115 500
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	-21 264	-47 356
S/Total Vie Sociale		1 474 432	- 130 452

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018
AUTONOMIES			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	247 673	329 260
10	FOYER DE VIE ROMILLY	-238 953	-278 919
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	-58 746	-31 891
10	FAM SOINS ROMILLY	-38 379	-29 085
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	-11 113	-35 175
32	FOYER DE VIE ST MONT	76 845	55 246
36	FOYER OCCUPATIONNEL ARGY	28 980	-34 428
37	FOYER DE VIE LOCHES	65 893	111 213
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	113 324	69 588
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	55 655	70 174
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	42 659	25 561
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	23 500	31 955
63	FAM SOINS PIONSAT	4 217	196
63	CMR PIONSAT	540	29 309
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (DEPENDANCE)	37 242	-14 178
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (HEBERGEMENT)	-39 090	-45 415
64	RESIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS (SOINS)	-176 881	-225 342
69	FOYER DE VIE LE PRE VERT	-29 180	-54 322
69	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	46 608	-37 246
69	FAM SOINS LE PRE VERT	-27 383	5 394
69	FOYER DE VIE BELLEVILLE	115 184	26 404
75	FAM HEBERGEMENT BATIGNOLLES	152 281	1 066 542
75	FAM SOINS BATIGNOLLES	-258 871	-177 211
81	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	-10 625	-258 862
81	FAM SOINS LACAUNE	93 164	129 133
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	13 192	-39 002
81	FOYER OCCUPATIONNEL LACAUNE	-10 901	-91 091
81	FAM HEBERGEMENT LAVAU	168 729	-147 745
81	FAM SOINS LAVAU	-2 222	-73 221
81	FOYER DE VIE LAVAU	194 198	-40 148
81	MAS LAVAU	-21 120	102 316
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	35 246	18 001
84	FAM SOINS AUBIGNAN	43 726	5 643
S/Total Autonomies		635 392	462 654
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		8 433 409	6 594 956

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018
81	Structures diverses	2 965	
75	Siège Fédéral	520 247	384 558
TOTAL AUTRES STRUCTURES		523 212	384 558
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		271 662	-1 482 716
RÉSULTAT CONSOLIDÉ		9 228 283	5 496 798



B.3. Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2018

Département du Rhône (69) :

Sur demande de l'ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes, les dispositifs d'accueil de jour de répit et de plateforme de répit font l'objet d'un budget distinct à compter du 1er janvier 2018, intitulé « Dispositif Répit Autisme ».

Ces sections étaient antérieurement intégrées au budget du CAJ du Pré-Vert.

2. Établissements de Corrèze

Suite à la décision de transfert de l'agrément de gestion de l'ESAT de Corrèze, prise par l'Agence Régionale de Santé en date du 12 avril 2016, les éléments financiers concernant cet établissement correspondent uniquement aux éléments relatifs au patrimoine et aux charges liées aux salariés représentants du personnel.

3. Prime pour le Pouvoir d'achat

La loi n° 2018-1213, du 24 décembre 2018, a offert la possibilité de verser aux salariés de toute entreprise une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1000€,

exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales, ceci pour les salariés dont la rémunération brute perçue en 2018 est inférieure à 3 fois le montant brut annuel du SMIC.

Suite aux négociations conduites avec les organisations syndicales, le Conseil d'administration, réuni le 20 mars 2019, a décidé à l'unanimité du versement de cette prime, aux collaborateurs des structures en gestion nationale et du siège, selon une base dégressive, tenant compte du niveau de salaire de chacun.

Le montant des primes attribuées, et versées sur les payes de mars 2019, est inscrit en charges à payer dans les comptes consolidés de la Fédération APAJH au 31/12/2018, pour un montant total de 1 264K€.

4. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre as-

sociation, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes

ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2018. Ce montant s'élève à 415K€ bruts annuels.

5. Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2018 qui se sont élevés à 232 007€ TTC.

B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement 99-01 du C.R.C relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'Associations,

- du règlement 2002-10 du C.R.C relatif aux amortissements et dépréciation,
- du règlement 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation,
- de l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément à l'avis 2007-05, les établissements de la Fédération APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment de leur financement par le tarifificateur. Les principaux postes concernés sont :

- les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- les provisions pour congés à payer,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2018, l'impact de ces distorsions représente une charge de 1 483k€, qui est constituée essentiellement de :

- l'inscription en charges à payer, pour un montant total de 1 264k€, des primes de pouvoir d'achat (cf. faits caractéristiques de l'exercice).
- l'opération de reprise des établissements du complexe Jacques Besse de Lavaur qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs et

d'une vente immobilière, signés en date du 9 décembre 2016, pour un coût total de 6 625k€.

Ce montant a été comptabilisé en immobilisations sur l'exercice 2016. Un amortissement est pratiqué, sur la base de l'approche par composants, soit une dotation de 248k€ en année pleine.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont désormais inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Façade	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur	25
Electricité, Gaz, Chauffage	25
Plomberie, canalisations	25
Étanchéité, toiture	20
Climatisation, désenfumage	20
Protection incendie	20
Câblages techniques	15
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2018 à partir des données salariales 2018.

Les hypothèses retenues ont été ajustées par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- Age du départ à la retraite : au plus tôt (contre 65 ans en 2017)
- Départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- Taux de croissance des salaires : 1,0%
- Taux d'actualisation :
Courbe de taux « Eur Composite (AA) Bloomberg 2018-12-31 » (contre un taux fixe de 3,0% en 2017)
- Taux de turn-over : Taux moyen constaté sur 3 années et application des données INSEE
- Table de mortalité : 2014-2016 (contre Table TF 00/02 en 2017)
- Taux de charges sociales : 50%

Au 31 décembre 2018, le passif social s'élève à 10 123 402 €.

Pour information, sur la base des hypothèses retenues l'année précédente, le passif social au 31 décembre 2018 se serait élevé à 11 603 763 €.

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une

convention de fusion de comptes avec la Fédération APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

La Fédération APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant peut-être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 871k€ en 2018, contre 502k€ en 2017.

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération APAJH est impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

B.3.3. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **531k€** et les produits constatés

d'avance d'un montant de **203k€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

- Intérêts courus sur emprunts : **286k€**
- Usagers – Avoirs à établir : **15k€**

■ Fournisseurs - Factures non parvenues : **2 219k€**

■ Personnel charges à payer : **9 307k€**

■ Organismes sociaux : **4 162k€**

■ Etat – Charges à payer : **24k€**

■ Autres charges à payer : **90k€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **1 961k€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 313k€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

■ Intérêts courus à recevoir : **1 488k€**

■ Clients - Produits non encore facturés : **3 332k€**

■ Personnel et organismes sociaux : **165k€**

■ Etat – Produits à recevoir : **20k€**

■ Autres produits à recevoir : **1 158k€**

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Variation de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ETABLISSEMENT	70 708					70 708
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 023 582		69 649	10 700	47 292	2 129 823
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	76 322		100 077		-47 292	129 107
TOTAL	2 170 611		169 726	10 700		2 329 637
Immobilisations corporelles						
TERRAINS	3 102 613					3 102 613
AGENCEMENTS TERRAINS	1 445 538		6 561			1 452 099
BATIMENTS	136 939 645		409 637	1 676 323	275 358	135 948 318
AGENCEMENTS BATIMENTS	37 835 267		1 218 325	1 231 881	546 137	38 367 849
MATERIEL ET OUTILLAGE	23 746 331		1 492 724	1 298 274	42 812	23 983 593
AGENCEMENTS	14 690 782		420 235	41 425	20 027	15 089 619
MATERIEL DE TRANSPORT	12 493 236		1 381 560	577 132	15 028	13 312 691
MATERIEL DE BUREAU	5 448 926		723 506	396 968	91 049	5 866 513
MOBILIER	6 673 270		223 861	172 387	7 226	6 731 970
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 693 349		30 541	9 763		1 714 127
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	4 771					4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 442 425		3 999 501	319 580	-1 157 650	6 964 696
AVANCES ET ACOMPTE	2 488		208 281		-2 488	208 281
TOTAL	248 518 641		10 114 733	5 723 733	-162 500	252 747 140
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	341 451		75 375	205 774		211 052
PRETS	90 181			90 181		
AUTRES IMMO. FINANCIERES	14 657 100		749 474	596 545		14 810 029
TOTAL	15 088 732		824 849	892 500		15 021 080
TOTAUX	265 777 984		11 109 307	6 626 933	-162 500	270 097 857

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciations des actifs

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Variation de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Amortissements						
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	69 130		22 243	29 921		61 453
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	1 508 773		273 046	10 700		1 771 119
TOTAL	1 577 903		295 289	40 620		1 832 572
Immobilisations corporelles						
TERRAINS						
AGENCEMENTS TERRAINS	783 006		51 968			834 974
BATIMENTS	49 498 548		4 901 753	1 649 568		52 750 733
AGENCEMENTS BATIMENTS	23 549 605		1 566 196	1 103 991		24 011 810
MATERIEL ET OUTILLAGE	18 683 380		1 546 146	1 284 758		18 944 768
AGENCEMENTS	9 940 174		756 506	41 425		10 655 254
MATERIEL DE TRANSPORT	9 997 442		958 787	545 778		10 410 451
MATERIEL DE BUREAU	4 712 300		437 928	398 573		4 751 656
MOBILIER	5 253 970		327 383	170 101		5 411 252
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 072 625		39 806	9 763		1 102 668
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	122 987		4 395			127 381
IMMO SUR SUBVENTION	604 380		5 076			609 455
TOTAL	124 218 416		10 595 943	5 203 957		129 610 403
Dépréciations						
Immobilisations incorporelles						
FONDS DE COMMERCE	60 980					60 980
TOTAL	60 980					60 980
Immobilisations corporelles						
AGENCEMENTS BATIMENTS	173 853			154 997		18 855
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 093 645			319 580		774 065
TOTAL	1 267 498			474 577		792 920
Immobilisations financières						
PARTICIPATIONS	1 473					1 473
PRETS	90 181			90 181		
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614					3 614
TOTAL	95 268			90 181		5 087
TOTAUX	127 220 064		10 891 232	5 809 335		132 301 961

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.3. États des créances et des dettes

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	209 579		209 579
Prêts ⁽¹⁾			
Autres immobilisations financières	14 806 414		14 806 414
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	26 912 047	26 912 047	
Autres créances	8 002 866	8 002 866	
Charges constatées d'avance	531 064	531 064	
TOTAL	50 461 971	35 445 978	15 015 993

(1) Montant :

- Prêts accordés en cours d'exercice
- Entrée de périmètre
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTE	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits ⁽¹⁾	71 994 954	5 666 668	19 344 284	46 984 002
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	234 938	18 163	74 920	141 855
Fournisseurs et comptes rattachés	8 371 202	8 371 202		
Dettes fiscales et sociales	24 420 226	24 420 226		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 437 211	1 437 211		
Autres dettes	972 711	972 711		
Produits constatés d'avance	203 178	203 178		
TOTAL	107 634 420	41 089 359	19 419 204	47 125 857

(1) Montant :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - Emprunts souscrits en 2018 | 4 656 405 |
| - Variation de périmètre | |
| - Remboursements de l'exercice | 5 388 280 |
| - Concours bancaires | 109 816 |

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.4. État des subventions d'investissements et des dons et legs

NATURE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Dons et legs	1 588 901		444 778	183 159	-157 449	1 693 071
Subventions d'investissement non renouvelables	8 906 445		5 492			8 911 937
Subventions d'équipement	6 572 484		86 590	529 349	157 499	6 287 223

B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées						
COUVERTURE DU BFR	2 564 365					2 564 365
RESERVE DE TRESORERIE						
AUTRES PROV. REGLEMENTEES & AMORT.DEROG.	16 549 422		967 607	910 199	2 677	16 609 507
DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	2 184 942		22 433	3 012	-2 677	2 201 685
TOTAL	21 298 728		990 040	913 211		21 375 558
Provisions pour risques et charges						
PROVISIONS POUR LITIGES	502 600		463 000	95 000		870 600
PROV. POUR CHARGES FISCALES	776 963		98 350			875 313
AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	179 691		83 000	11 725		250 966
PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE	11 279 721		335 036	1 491 355		10 123 402
TOTAL	12 738 975		979 386	1 598 080		12 120 281
Fonds dédiés	443 736		396 246			839 983
Provisions pour dépréciation						
STOCKS ET EN COURS	3 615		5 687			9 301
CREANCES	2 815 650		363 439	513 717		2 665 373
TOTAL	2 819 265		369 126	513 717		2 674 674
TOTAUX	37 300 705		2 734 798	3 025 007		37 010 496

Les fonds dédiés au 01/01/2018 enregistrent essentiellement des fonds dédiés R.T.T, en attente de l'accord des autorités de tarification en vue de leur réaffectation à d'autres projets.

Les augmentations constatées sur l'exercice correspondent pour 300k€ à une somme allouée à l'ESAT de Froncles, par le Fonds d'Intervention Régional, pour la mise en place d'un atelier pour personnes en situation de handicap à la maison d'arrêt d'Ensisheim, dans le Haut-Rhin. Le reliquat est constitué par l'inscription en fonds dédiés des économies générées par le CITS, sur demande des autorités de tarification dans les départements du Tarn et du Val d'Oise.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds associatifs

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/18			96 840 796
Variation du périmètre de consolidation			
Subventions d'investissement non renouvelables et dons et legs	450 270	-183 159	267 111
Subventions d'investissement virées au résultat	86 590	-529 349	-442 759
Apports avec droit de reprise		-6 000	-6 000
Résultat comptable 2018	5 496 799		5 496 799
Provisions pour réserves de trésorerie (BFR) nouvelles			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	261 994	-210 486	51 508
Provisions pour amortissements dérogatoires	42 607	-57 890	-15 283
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	22 433	-3 012	19 421
Provisions règlementées (Crédits non reconductibles)	578 006	-231 351	346 655
Autres provisions règlementées	85 000	-410 472	-325 472
TOTAUX	7 023 699	-1 631 719	5 391 979
SOLDE AU 31/12/18			102 232 776

B.3.4.7. État des réserves

NATURE	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT AU 31/12/2017
Réserves des structures en gestion propre	28 335 774	24 538 416
Réserves des structures en gestion contrôlée	45 629 217	43 229 401
Excédents affectés à l'investissement	28 834 203	26 812 067
Excédents affectés à la couverture du BFR	5 244 042	5 133 042
Réserves de compensation	9 275 736	9 051 185
Excédents affectés à la couverture des amortissements	2 275 236	1 997 599
Autres réserves		235 508
TOTAL	73 964 992	67 767 817

B.3.5. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICIT	EXCEDENT
Résultat activités encadrées (structures sociales)	3 308 061	-3 790 653	7 098 714
Résultat gestion propre (structures commerciales)	3 286 896	-344 268	3 631 164
Résultat Siège	384 558		384 558
Résultats des établissements et du Siège	6 979 515		
Retraitements de consolidation	-1 482 716		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	5 496 799		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	160 246 131
CHIFFRE D'AFFAIRES	35 795 322
TOTAL	196 041 453

B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif moyen en ETP 2017 Inscrits	Effectif moyen en ETP 2018 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	2 445	2 442
Contrats à Durée Déterminée	279	300
Travailleurs en situation de handicap	2 046	2 097
Détachés des Ministères	24	19
Contrats d'aide à l'emploi	44	26
Contrats de Qualification	18	17
TOTAL	4 856	4 901

Contrats	Effectif moyen en ETP 2017 Non Inscrits	Effectif moyen en ETP 2018 Non Inscrits
Résidents	1 114	1 095
Main d'œuvre extérieure	2	
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	4	1
Stagiaires des Écoles	17	18
TOTAL	1 137	1 114

B.3.7. Autres informations

B.3.7.1. Engagements financiers

• Cautions et nantisements

a) Caution Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - CMPR de Pionsat	6 050 701€
b) Autres cautions bancaires sur emprunts Caisse des Dépôts et Consignations	1 012 544€
c) Caution affranchissement - Entreprise adaptée de Levallois	15 244€
d) Caution URSSAF de l'Aisne	15 148€
e) Garantie Atout France - Service Accompagnements Loisirs	sans plafond
f) Compte à terme nanti pour garantie d'emprunts auprès de la Banque Populaire Rives de Paris	338 894€

B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CL et SFIL	5 338 198 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	20 289 050 €
c) Société Générale	1 384 496 €
d) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donateurs d'ordre, dans certains établissements	

B.3.7.3. Engagements pris en matière de crédit-bail (en €)

	Valeurs d'origine des biens	Valeurs de rachat des biens	REDEVANCES		RESTANT DÛ A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
			Antérieures	de l'année	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
MOBILIER	182 290	2 697	96 419	39 690	92 125	31 743	60 381	0
IMMOBILIER	649 245	1	589 317	0	0			
TOTAL	831 535	2 698	685 736	39 690	92 125	31 743	60 381	0

IMMOBILIER	COUT D'ENTRÉE	AMORTISSEMENT		VALEUR NETTE
		EXERCICE	CUMULE	
CONSTRUCTION	649 245	29 033	497 881	151 364
EA BOLOGNE				

La Fédération APAJH a décidé de lever l'option d'achat du crédit-bail immobilier de Bologne, avec effet au 31 mai 2017. L'acte juridique sera régularisé sur l'année 2019.

B.3.7.4. État des filiales et des participations (en €)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des parts sociales détenues		Actif net immobilisé	Résultat du dernier exercice clos
				Valeur brute	Valeur nette		
SCI APAJH ST LEU LA FORET	1 524	666 815	99%	1 509	1 509	8 300	-5 326
SCI APAJH MENU COURT	1 524	4 180 020	99%	1 509	1 509	2 312 888	253 267



B.4. Tableau de financement (en K€)

	31/12/2018	31/12/2017
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	5 497	9 228
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	10 038	10 626
- Transferts de charges au compte de charges à répartir		
- Plus ou moins value de cession	407	-302
- Reprise de subvention d'investissement	-529	-458
Capacité d'Autofinancement	15 413	19 094
Variation des actifs circulants	2 877	5 324
Variation des passifs court terme	-2 972	-314
Variation du besoin en fonds de roulement	-95	5 010
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	15 507	14 084
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	-10 207	-12 099
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	1 005	797
Entrée de périmètre		2 224
Sortie de périmètre		-2 163
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	-9 201	-11 242
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	474	271
Remboursement apport avec droit de reprise	-6	-6
Émission d'emprunts	4 656	2 643
Remboursement d'emprunts	-5 388	-5 223
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	-264	-2 315
Variation de trésorerie (A + B + C)	6 041	527
Trésorerie en début d'exercice (D)	41 915	41 388
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	47 957	41 915



B.5. Rapport du commissaire aux comptes



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS

Association Loi 1901 - SIREN : 784 579 682
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Indemnité de départ en retraite (IDR) » de l'annexe relative aux ajustements des hypothèses retenues dans la détermination de la provision constituée au titre du passif social.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage la conformité des produits comptabilisés avec les arrêtés attributifs de tarification.
- Nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêtés des résultats sous contrôle des tiers financeurs. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les affectations des résultats précédents sont conformes aux décisions des organismes financeurs. Nous nous sommes également assurés que la traduction des affectations des résultats des structures sous CPOM était en cohérence avec les dispositions particulières des contrats pluriannuels conclus avec les autorités de tarification.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les méthodes d'évaluation des actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes inscrites au poste « Créances » et le caractère activable des sommes inscrites au poste « Immobilisations corporelles en cours ».
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les conséquences de l'avis 2007-05 du CNC. A ce titre, nous avons validé les opérations constituant le passage de la somme des résultats administratifs des structures au résultat comptable de la Fédération APAJH.
- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 10 123 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les ajustements des paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de ces ajustements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 15 Mai 2019

Le Commissaire aux Comptes


EXCO Loire
Fabrice RABÉRIN

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ

